

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES APPN
SKI DE FOND

CADRE DE PRATIQUE

Déplacement finalisé autopropulsé, dans un milieu incertain (environnement connu ou non) et permettant de glisser de façon équilibrée sur des skis.

NIVEAU

GS à CM2

ORGANISATION DE L'ACTIVITE

- *Constituer des groupes d'élèves de niveau à peu près homogènes après évaluation initiale.
- *En cas d'organisation de la classe en groupes éclatés, constituer une liste nominative par groupe.
- *Repérer les lieux de secours, les lieux d'abri (salle hors sac...).
- *S'informer sur les conditions météorologiques pour le(s) jours concerné(s).
- *Repérer les pistes balisées et ouvertes, adaptées au niveau des élèves (pente, état de la neige, ensoleillement...) de la station.

Néanmoins, on pourra admettre que, pour des skieurs débutants, les premières séances se déroulent (avec l'autorisation des propriétaires) sur **des terrains entièrement reconnus par l'encadrement, présentant toute garantie de sécurité**: absence d'obstacles dangereux (rochers, clôtures, trous, barres rocheuses...) pente faible, zone de plat pour les arrêts.

EQUIPEMENT

- *Utiliser un équipement adapté à la taille des élèves
- *Emporter gourdes, ravitaillement énergétique, trousse de premiers secours (avec N° de tél. de la gendarmerie).
- *Vérifier le bon état du matériel (état des fixations, dragonnes...).
- *Vérifier les tenues vestimentaires (gants, lunettes...).
- Cf. Dossier EPS N°32¹ (Matériel de ski de fond: skis de fond, fixations, chaussures, bâtons)

NORMES D'ENCADREMENT

1. Dans tous les cas, elles ne sauraient être inférieures à 2 adultes au moins, le maître de la classe plus un intervenant agréé, rémunéré ou bénévole, ou un autre enseignant, quelle que soit la taille du groupe. Au-delà de 24 (ou 12 en maternelle), un adulte supplémentaire agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 (ou 6 en maternelle) ce qui correspond au taux minimum d'encadrement renforcé - Cf. Circulaire n°99-136 du 21-9-1999 sur les sorties scolaires et n°92-196 du 3-07-92 sur les intervenants extérieurs.

2. Sur le plan pédagogique :

- ❖ Pour aider l'enseignant il sera préférable, dans la mesure du possible, de faire appel à des professionnels
- ❖ En cas d'encadrement avec des bénévoles : ils doivent être agréés
- ❖ Veiller à ce que l'encadrement ne soit pas trop important, il peut conduire à une dilution de la responsabilité et entraîner des situations d'insécurité.

ORGANISATION DE LA SECURITE

Choix des pistes:

- *Consulter la réglementation locale d'utilisation des pistes (difficulté, sens de circulation).
- *N'emprunter que les pistes balisées et ouvertes.
- *Eviter les pistes saturées (collisions).
- *Ne pas rester isolé avec son groupe sur une piste (2 groupes minimum sur la même piste).
- *Le maître sait en permanence sur quelles pistes skient les différents groupes; les responsables de ceux-ci savent où le trouver.

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES APPN

¹ Recommandations et Cahiers des charges fonctionnels pour la qualité et la sécurité des équipements et matériels utilisés lors des activités physiques des enfants de 3 à 12 ans disponibles au Bureau EPS de l'IA65.

SKI DE FOND (suite)

ORGANISATION DE LA SECURITE (suite)

Pendant la séance:

- *Apprendre aux élèves à se situer dans la station.
- *Fixer un lieu de rendez-vous d'urgence connu des élèves (Office du tourisme, ESF...).
- *Ne jamais laisser d'élèves seuls.
- *Respecter les « Règles de conduite du skieur » arrêtées par la FIS et la FFS².
- *En cas d'arrêt, rassembler le groupe au bord de la piste, à un endroit large et où la visibilité est bonne.
- *Etre toujours visible d'un participant (voir devant et être vu de derrière).

En cas d'incident ou d'accident:

- *Informé tous les intervenants sur les conduites à tenir en cas d'accident³.
- *En cas de brouillard, s'arrêter fréquemment, rester à portée de voix et numéroter les élèves qui devront respecter cet ordre.
- *En cas d'aggravation des conditions météorologiques, interrompre la séance.
- *En cas de blessure, même d'apparence légère, ne pas hésiter à se rendre au poste de secours pour avis.

TEXTES DE REFERENCE

Pour tous les textes réglementaires concernant les activités physiques à l'école et les sorties scolaires, voir sur le site IA 65 – Page de l'EPS - § III – B .

Le lien en bas de page avec le site de la DDJS permet de consulter, si besoin, en complément d'information d'autres textes spécifiques qui ont servi de référence pour les fiches APPN. Toutefois, certaines dispositions ne concernent pas le cadre scolaire.

QUALIFICATIONS

- Rémunérés: BEES⁴ Ski de Fond
Brevet d'Etat de ski -Option Ski Nordique de Fond
Diplôme de Moniteur de Ski Français
A.Q.A.⁵ à l'enseignement du ski de fond
BEES Ski Alpin: occasionnellement pour initiation ski de fond (à titre expérimental et dans une structure déclarée pour les deux disciplines Cf. DDJS)
Conseiller ou Educateur sportif territorial titulaire⁶ dans l'exercice de ses fonctions
- Bénévoles: Ayant participé à une réunion d'information théorique (et à une session de test s'ils ne peuvent fournir aucun diplôme ou brevet d'état)

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- *Informé les parents du projet (objectifs, dates, station, équipement, déroulement...), inclus dans le projet de classe.
- *Afficher, à l'école, une information sur le lieu de pratique et les horaires ou les laisser au directeur.

² Fédérations Internationale et Française de Ski; - Cf. *fiche annexe*

³ Conduite à tenir en cas d'accident:

↳ Baliser les lieux en plantant, en amont, les skis de l'accidenté

↳ Couvrir le blessé

↳ Dépêcher quelqu'un pour prévenir les secours au poste le plus proche

⁴ Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

⁵ Attestation de Qualification et d'Aptitude

⁶ Titulaire de catégorie A ou B (et C intégré à la constitution initiale du cadre d'emploi - Cf. *Décret du 4 août 1993*) de la filière sportive de la fonction publique territoriale

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES APPN
SKI DE FOND

(Liste des diplômes pour intervention **exclusivement** bénévole à l'école)

Diplômes fédéraux:

- ☞ Fédération Française de Ski⁷:
- | | | |
|-----------------------------|---|------|
| *Animateur | } | Ski |
| *Moniteur 1er et 2ème degré | } | de |
| *Entraîneur | } | Fond |

- ☞ Fédérations multisports (telles que UFOLEP...)

⁷ Comité Régional de Ski: 6 Rue Eugène Ténot Tarbes ☎ 05.62.93.17.81